

# Règlement de course

Les Foulées Touquaise – Dimanche 22 novembre 2026

## Article 1 : Organisation

Les Foulées Touquaise sont organisées par la ville de Touques, avec le soutien de ses partenaires.

La manifestation comprend 2 épreuves chronométrées :

- **Course de 7,5 km**
- **Course de 15 km**

## Article 2 : Parcours

Le parcours est tracé sur routes et chemins autour du Touques.

- La course de 7,5 km correspond à une boucle.
- La course de 15 km correspond à deux boucles successives.  
Le balisage et la signalisation seront assurés par l'organisation.

## Article 3 : Conditions de participation

La course est ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, sous réserve :

- D'être âgé de **16 ans minimum** pour le 7,5 km (année 2010 et avant),
- D'être âgé de **16 ans minimum** pour le 15 km (année 2010 et avant).

Chaque participant devra fournir :

- Soit une licence FFA (ou fédération agréée),
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou un PPS

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via [site partenaire] ou sur place dans la limite des dossards disponibles.

Les droits d'inscription sont fixés à :

- [8 €] pour le 7,5 km
  - [14 €] pour le 15 km
- Aucune inscription ne sera possible après [le 20/11/2026].

## Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer :

- la veille de la course de [14h à 18h] à [lieu à définir],
  - le matin même à partir de 8h00 au village départ.
- Chaque participant doit se présenter avec une pièce d'identité et, le cas échéant, son justificatif manquant.

## Article 6 : Déroulement des épreuves

- Départ du 7,5 km : **9h30**
  - Départ du 15 km : **9h45**
- Le chronométrage est assuré par puces électroniques.  
Tout concurrent doit porter son dossard fixé en 3 points minimum et visible sur le torse durant l'intégralité de la course.

## Article 7 : Ravitaillement et Barrière horaire

- Un ravitaillement sera prévu à l'arrivée pour le 7,5 km et le 15 km.
  - Une **barrière horaire** est fixée à **2h15 de course** pour le 15 km, soit un temps maximum de passage de **12h00**.
- Au-delà, l'organisation se réserve le droit de stopper les concurrents pour des raisons de sécurité.

## Article 8 : Classements et récompenses

Un classement scratch pour chaque course.

Les récompenses seront remises aux trois premiers hommes et femmes de chaque distance.

Les résultats seront consultables en ligne sur Ultratimming.be.

## Article 9 : Sécurité et assistance médicale

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs.

Un dispositif de secours sera présent sur le site.

Les participants s'engagent à respecter les consignes des bénévoles et de l'organisation.

## Article 10 : Responsabilité

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité et doivent être couverts par une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels.

## **Article 11 : Droit à l'image**

Par son inscription, chaque concurrent autorise l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser les photos ou vidéos prises lors de l'événement sur tout support de communication.

## **Article 12 : Respect de l'environnement**

Les Foulées Touquaise s'inscrivent dans une démarche écoresponsable.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, à utiliser les zones de ravitaillement pour jeter ses déchets et à préserver la propreté des sites traversés.

## **Article 13 : Acceptation du règlement**

L'inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de le modifier si nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité ou de conditions météorologiques.